



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° 010 - 04 - 2021 - Direction des Affaires Générales

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(La Commission Finances, Développement Economique a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 20 AVR. 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 Avril 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 33

Représentés 01

Excusés

Absents 5

Total des votes 34



L'An Deux Mille Vingt, le jeudi 8 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase Nelson Mandela, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Alicia HAYANO – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Marie Sabine SAUTRON – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Patrick DALLEAU – Philippe LE CONSTANT – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Anrifadjati TOILIBOU à Alicia HAYANO

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE



Le Président informe l'Assemblée que, conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les Commissions de Délégation de Service Public sont composés du Maire ou de son représentant (Président) et de cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour procéder à l'élection des membres de cette commission, le Président précise :

* Que siègent à la commission avec voix délibérative :

- Le Président : l'autorité habilitée à signer la convention de Délégation de Service Public (DSP) ou son représentant

- Les cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein

* Que siègent également à la commission avec voix consultative :

- Le comptable de la collectivité

- Un représentant du ministre chargé de la concurrence

- Un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Par ailleurs, le Président précise à l'Assemblée :

* Qu'il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (article L 1411-5 du CGCT).

* Que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir (article D 1411-4 du CGCT).

* Qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombres de suffrages (article D 1411-4 du CGCT).

* Qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (article D 1411-4 du CGCT).

Par conséquent et afin de procéder à la constitution de la Commission de Délégation de Service Public dans le respect du cadre réglementaire précité, le Président invite l'Assemblée à présenter leur candidature.

Les listes présentées sont les suivantes :

Liste A composée de :

TITULAIRES

1- Mme Valentine SERRANO

2- Mme Sabine SAUTRON

3- Mme Sylvie PAYET

4- M. Ruddy VOULAMA

5- M. Eric CARITCHY

SUPPLEANTS

- Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN

- Mme Odile DAMOUR

- M. Vincent TERGEMINA

- M. Eric NIOBE

- Mme Sarah SALAH ALY

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20210408-DEL010042021-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021



Liste B composée de :

TITULAIRE

M. Patrick DALLEAU

SUPPLEANT

- Mme Valérie DIJOUX

Le nombre de sièges à pourvoir est de 5.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret ainsi qu'au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletin nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 32

Calcul du quotient : $32/5 = 6,4$

Nombre de siège attribué au quotient

Liste A : $28/6,4 = 4$ sièges

Liste B : $4/6,4 = 0$ siège

Calcul du plus fort reste :

Liste (A) $28 - (4 \times 6,4) = 0,4$

Liste (B) $4 - (0 \times 6,4) = 4$

Le dernier siège est donc attribué à la liste B.

Le Président proclame que sont donc élus :

TITULAIRES

Mme Valentine SERRANO

Mme Sabine SAUTRON

Mme Sylvie PAYET

M. Ruddy VOULAMA

M. Patrick DALLEAU

SUPPLEANTS

- Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN

- Mme Odile DAMOUR

- M. Vincent TERGEMINA

- M. Eric NIOBE

- Mme Valérie DIJOUX

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,



Patrice SEELY

En préfecture
974-219740107-20210408-DEL010042021-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

